Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260814-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	13	Pouvoirs :	0

Date de convocation : 9 octobre 2026
L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame NENEZ Caroline, Maire.

Etaient présent(e)s : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée non représentée : Mickaël LE DORVEN

Frédéric LE NY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2026 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-08-14 : VIE INSTITUTIONNELLE – PACTE DE GOUVERNANCE AVEC RMCOM – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.
Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.
Si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis de ces derniers, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.
Par délibération du 28 mai 2026, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'élaboration d'un pacte.
Pour proposer un projet de pacte aux 21 conseils municipaux et aux 324 élus qui y siègent, les membres du bureau communautaire ont répondu à un premier questionnaire portant sur les axes possibles du projet de pacte.
Ce questionnaire a servi de base à deux séances de travail collectif les 17 septembre et 1er octobre 2026, permettant de produire un consensus sur des axes et des contenus décrits dans le projet en annexe.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de ces différents échanges, une première rédaction du projet a été soumise à l'avis du bureau en séance du 8 octobre.
Copie de ce projet a été transmise à chaque membre de l'assemblée.

Vu l'article L5211-2 du CGCT,
Vu la délibération n°2026-103 du conseil communautaire en date du 28 mai 2026 ;
Considérant la volonté des membres du conseil communautaire de consolider les relations de travail entre l'EPCI et ses communes membres, sur la base de la confiance, la transparence, la coopération et la communication,

Appelé à se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260814-DE

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance entre Roi Morvan communauté et ses communes membres, tel qu'il a été présenté au bureau communautaire en séance du 8 octobre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Le(a) secrétaire de séance,
Frédéric LE NY.

Le Maire,
Caroline NENEZ.